

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant, à la suite du dérèglement climatique et du pic pétrolier, les réflexions et propositions sur les conséquences du nécessaire renoncement aux combustibles fossiles

La commission s'est réunie le jeudi 2 octobre 2008 à la salle de conférences du Département de la sécurité et de l'environnement dans la composition suivante : MM. Alexis Bally, Jean-Michel Dolivo, Lucas Girardet, Serge Melly, Michel Mercier, Michel Miéville. La soussignée Valérie Schwaar a été confirmée dans sa fonction de rapportrice.

La commission a siégé en présence de Mme la conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro, de M. Dominique Reymond, chef de la division énergie du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) et de Mme Malika Rosset, secrétaire au SEVEN, que nous remercions vivement pour la rédaction des notes de séance.

Préambule

Pour rappel, le postulat cité en titre demande qu'un organe de prospective, tel que prévu dans la Constitution vaudoise à son chapitre 11, article 72, soit mis sur pied dans les plus brefs délais afin d'engager une réflexion sur les conséquences, au niveau cantonal, du nécessaire renoncement aux combustibles fossiles afin de réduire à la fois la dépendance pétrolière et les émissions de gaz à effet de serre, principalement le CO₂.

Dans l'intervalle entre le dépôt du postulat et la séance de commission, un organe de prospective a été créé par le Conseil d'Etat par arrêté du 13 août 2008.

Discussion

Pour Mme la conseillère d'Etat, s'il ne faut pas relancer une réflexion qui a déjà eu lieu, mais mettre en application les mesures prévues, il est néanmoins essentiel de continuer à agir dans le domaine. Elle cite les organes compétents en la matière, existant dans le canton : Conseil d'Etat, Délégation cantonale à l'environnement et à l'énergie constituée des chefs de département du DSE, du DEC et du DINF, Commission cantonale de l'énergie ainsi que son département.

Les commissaires sont unanimes pour refuser de débattre sur l'existence ou non d'un pic pétrolier et de ses causes dans le cadre de cette commission. Néanmoins, ils estiment dans leur majorité qu'un état des lieux global et transversal sur la question mérite d'être dressé, abordant notamment les enjeux spécifiques au canton dans le domaine des énergies.

La commission fait l'inventaire des missions à donner à cet organe de prospective : réflexion transversale entre les différents domaines ayant une incidence sur la consommation d'énergie (transports, aménagement du territoire, logement, industrie, etc.), définition des mesures à l'échelle

cantonale, coûts et moyens à mettre en œuvre, calendrier d'application.

S'appuyant sur l'alinéa 2 de l'article 2 de l'arrêté qui stipule que "l'organe peut confier certaines tâches à des groupes thématiques", la commission souhaite que l'organe de prospective puisse s'appuyer sur les compétences d'experts et d'associations.

Le rôle de cet organe sera, notamment, de dresser un inventaire de ce qui existe déjà et de ce qui est envisageable.

Mme la conseillère d'Etat partage l'avis de la commission pour accorder un délai d'une année à cet organe de prospective pour publier ses résultats.

Vote

La prise en considération du postulat est acceptée par 6 voix sans avis contraire et 1 abstention.

En conclusion, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de demander au Conseil d'Etat de présenter un rapport dans un délai de 12 mois.

Lausanne, le 24 octobre 2008.

La rapportrice :
(Signé) *Valérie Schwaar*